

Des moyens pour l'éducation prioritaire Imposons une vraie réforme

Union
syndicale
Solidaires

éducation
Sud 93

Des réformes qui se suivent et des moyens qui baissent

Le gouvernement annonce une nouvelle réforme pour 2022 et utilise les mêmes vieilles recettes : il s'appuie sur un rapport parlementaire pour prétendre que la réussite des élèves ne dépend pas des moyens affectés mais de la pédagogie des personnels. Déjà, la réforme de 2014 mettait en avant le tout-numérique, la contractualisation de moyens, la valorisation de projets et d'équipes dynamiques, école du socle...Au final, après 6 ans d'application de la réforme, les seuils d'élèves par classe ont explosé, les difficultés scolaires se sont aggravées.

En quoi consiste la nouvelle réforme de l'éducation prioritaire ?

D'abord, le gouvernement a encore reporté la réforme qui ne devrait être appliquée qu'après 2022. Elle sera expérimentée dans les académies de Nantes, Marseille et Lille à la rentrée 2021.

- **Un dispositif pédagogique à côté des enjeux : les BAR** « Bureaux d'Aide en Ligne » désignent des dispositifs d'aide en ligne des élèves par les enseignant·es hors du temps scolaire qui seront généralisés.

- **Une rémunération au cas par cas** : la prime Rep et les bonifications pour la mobilité des personnels pourraient disparaître et ne donner lieu qu'à des primes d'attractivité. La fin de la labellisation laisse craindre un accroissement des inégalités de salaires entre les personnels selon le lieu de travail.

- **La fin des réseaux et l'émiettement des moyens** : le ministère annonce la fin des labels « Rep » et « Rep+ » qui devraient laisser place à des contrats entre les établissements et écoles et les rectorats. C'est la mise en concurrence des établissements et l'accroissement des inégalités en fonction des établissements qu'organise le ministère.

- **Une réforme à moyens constants et un transfert de moyens vers les zones rurales et les établissements catholiques** : le ministère tient à faire davantage bénéficier les zones rurales des moyens de l'éducation prioritaire et Blanquer se serait engagé à faire entrer l'enseignement catholique dans l'éducation prioritaire. En l'absence d'annonces concernant des moyens supplémentaires pour améliorer la prise en charge des zones rurales, on craint que les départements comme le 93 se trouvent dépouillés de leurs moyens.



Pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires, il faut baisser le nombre d'élèves par classe

Le nombre d'élèves par classe a un impact très important sur la réussite des élèves. Or le nombre d'élèves par classe ne cesse d'augmenter dans le département. La mesure phare du dédoublement des CP et des CE1 se fait au détriment des effectifs dans les classes de CE2, CM1, CM2 dans le 1^{er} degré. Baisser le nombre d'élèves par classe, c'est aussi permettre aux personnels de mettre en place des dispositifs pédagogiques adaptés aux besoins des élèves. Il faut former les personnels et leur donner les moyens d'agir et non pas leur imposer d'appliquer les dispositifs ministériels (devoirs faits, la méthode syllabique, etc).

Pour le retour des lycées dans l'éducation prioritaire

Pour rappel, les lycées ont été retirés de la zone éducation prioritaire à la rentrée 2016, sans que soit justifiée la sortie d'élèves de 15 ans d'un dispositif d'aide aux difficultés sociales. Une indemnité continuait d'être versée aux enseignants jusqu'à la rentrée 2020. Depuis, nous nous retrouvons perdus au milieu des labels (REP, REP+ZEP, politique de la ville, etc.) à subir une politique du cas par cas qui ne répond pas aux besoins spécifiques du territoire. .

On se débat entre deux primes comme si elles pouvaient venir compenser le manque d'heures, de moyens réels pour nous permettre de faire notre travail dans de bonnes conditions et donner aux élèves dont les besoins ne sont plus à énumérer des conditions d'apprentissage décentes. En effet, à quand une vraie politique d'éducation prioritaire dans le 93 ?

Nous avons besoin d'une allocation de moyens réels, avec des heures, des postes, la possibilité de dédoubler des classes, des effectifs réduits et du matériel ...

**Pour l'éducation prioritaire,
SUD éducation revendique
des moyens immédiatement !**

Union
syndicale
Solidaires

éducation
Sud93

- des recrutements de personnels enseignant-es pour faire baisser le nombre d'élèves par classe,
- des recrutements de personnels AESH, médico-sociaux avec un-e infirmier-e et un-e Assistant-e de Service Social à temps plein dans tous les établissements d'éducation prioritaire et dans les écoles,
- des recrutements de personnels de Vie Scolaire pour améliorer l'accompagnement des élèves,
- le retour des lycées dans la carte de l'éducation prioritaire,
- une politique salariale à la hauteur : titularisation des précaires et augmentation des salaires !

**+ 1000
remplaçant-es
dans les écoles
du 93**

**+ 3000 postes
en collège
du 93**

**+ 3000
postes
dans les
lycées de
l'académie**